

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 03/06/2024 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, à dix heure,
Date d'affichage 03/06/2024 la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la
Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur,
Nbre de membres en exercice: 8 après avoir été légalement convoqué
Mme BARBELETTE, Mr DEMARQUET, Mr LAN, Mr LEPELTIER
Présents : 7 Mme TROPÉE et Mme VANNIER.
Votants : 7 formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : Monsieur Michel LEBOUIC

Madame Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°2024/06 Organisation du repas annuel du 23 Octobre 2024

Mme Madeleine BARBELETTE, Vice-Présidente, invite les membres à débattre de l'organisation du repas annuel du C.C.AS.

♦ Menu

Mme Madeleine BARBELETTE présente le devis et différentes propositions de M. LEROY, restaurant La Forge, à Laignelet.

Elle précise qu'elle sollicitera la boulangerie BRASSET de Laignelet, pour le dessert

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative décide de retenir le menu suivant fixé à 23.00 € et établi par M. LEROY du restaurant la Forge de Laignelet et opte pour la tartelette aux pommes de chez M. BRASSET, boulanger de Laignelet :

Apéritif

Kir

Toast froids et chauds

Entrée

**Galette saumon poireaux, champignons
Sauce beurre blanc**

Viande

**Tajine de Poulet, abricot et pruneaux
Gratin dauphinois**

Fromage, salade

Café

Boisson

Vin blanc

Bordeaux rouge

Rosé

Les boissons (vin rouge, vin blanc, rosé) sont comprises dans le prix.

Toutes ces dépenses seront à imputer à l'article 623 du budget C.C.A.S.

Le thème de la journée portera sur la Musique.

Une animation est proposée avec Yannick SOURDIN, accordéoniste.

Les membres du CCAS décident d'honorer les 90 ans et plus.

♦ **Prix du repas**

Après avoir élaboré le menu, il est proposé de fixer le prix du repas.

Il est rappelé aux membres de la Commission que le prix du repas en 2023 était fixé à 20.00 € pour les accompagnateurs de moins de 70 ans. Une participation de 11.00 € a été demandée aux personnes de 70 ans et plus.

Les personnes résidant actuellement en foyer logement seront conviées, ainsi que les personnes en maison de retraite et en EHPAD.

Le repas sera gratuit pour les membres du CCAS.

Le règlement du repas se fera en mairie en contrepartie d'un reçu qui sera délivré aux personnes après paiement conformément au règlement dicté dans le cadre de la régie du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative décide :

- **De FIXER** le prix du repas à 12.00 € pour les personnes de 70 ans et plus, et à 20.00 € pour les accompagnateurs de moins de 70 ans ;
- **De RETENIR** le menu du restaurant « La Forge » de Laignelet
- **De PRENDRE** l'eau, le pain et le dessert à la boulangerie BRASSET de Laignelet
- **D'IMPUTER** toutes les dépenses à l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques » du budget CCAS
- **De VALIDER** le thème « La Musique »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à mettre tout en œuvre pour l'application des décisions prises.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président du C.C.A.S



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le